

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°075

OBJET : GESTION DU MULTI-ACCUEIL D'ECOCHÉ : VALIDATION DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse rappelle que le multi-accueil intercommunal situé à Ecoche et qui a une capacité de 15 places est géré par délégation de service public (D.S.P) depuis le 1^{er} août 2011 et ce pour 4 ans et 5 mois.

Madame la Vice-Présidente préconise de relancer une D.S.P pour le 1^{er} janvier 2016. La procédure pourra se faire en deux temps avec tout d'abord un appel à candidature puis ensuite l'examen des offres des candidats retenus établies sur la base d'un cahier des charges envoyé à chaque conseiller. La future D.S.P aura une durée de 4 ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le principe d'une gestion en délégation de service public pour le multi-accueil intercommunal situé à Ecoche et d'une capacité de 15 places,
- Autorise le Président à lancer la procédure afin de permettre l'effectivité de la nouvelle D.S.P au 1^{er} janvier 2016,
- Valide le cahier des charges ci-annexé à la présente délibération et le règlement de consultation proposé.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **23 AVR. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150423-N2015-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2015

Publication : 23/04/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET
Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M
CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M
LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°077

OBJET : GRAND COUVERT : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ST HILAIRE SOUS CHARLIEU

Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme explique qu'afin de clarifier les modalités d'intervention de la commune et de la communauté de communes sur le Grand Couvert et sa scénographie, une convention est prévue.

Celle-ci est présentée à l'ensemble du Conseil Communautaire. Elle permettra une meilleure répartition des coûts de cet équipement touristique.

Extrait :

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES

La commune est propriétaire du Grand-Couvert. Elle reste responsable des travaux liés à l'entretien de ce bâtiment ainsi que du ménage.

La commune souscrita un contrat d'assurance couvrant ses responsabilités de propriétaire et assurera également les équipements de la scénographie (écran, vidéoprojecteur, panneaux...).

La commune prend à sa charge l'abonnement et la consommation en électricité.

La commune fera procéder à des contrôles sécurité réguliers par un organisme agréé (électricité, extincteurs).

Dépenses « de petit matériel » : la commune s'engage à prendre en charge, jusqu'à un montant de 1 000 € HT par an, les coûts engendrés sur cette nouvelle scénographie et résultant notamment d'une défaillance de cette dernière : changement d'ampoules, de matériel, dépannage divers. Un remboursement des sommes dépensées au-delà des 1 000 € HT sera effectué en fin d'année à la demande de la commune de Saint-Hilaire sous Charlieu par Charlieu-Belmont Communauté.

Dépenses « de gros matériel » : pour toute dépense supérieure à 1 000 € HT, c'est Charlieu-Belmont Communauté, qui a porté l'investissement de cette nouvelle scénographie, qui prendra en charge les dépenses engendrées sur cette dernière. Cette dépense sera présentée auparavant à Charlieu-Belmont Communauté et validée par son président sur délégation du conseil communautaire. Cet investissement pourra être réalisé par la commune, la Communauté lui remboursera le coût HT correspondant.

M Yves THORAL ajoute que l'ancienne convention n'était pas claire concernant la gestion du matériel et le remplacement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention d'une durée d'une année et renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....2..8..AVR 2015

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150428-N2015-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2015
Publication : 28/04/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°078

OBJET : AVENANT A L'ANNEXE 2 DU CONTRAT DE PERFORMANCE ECO-EMBALLAGES

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets ménagers explique qu'Eco-Emballages souhaite dématérialiser ses échanges avec les collectivités locales à compter de 2015 notamment en ce qui concerne les modalités de transmission des factures et avis de virements relatifs aux soutiens.

Il est proposé que ces documents soient transmis par voie électronique au lieu de par courrier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer cet avenant à la convention Eco-emballages.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **30 AVR. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150430-N2015-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2015
Publication : 30/04/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°079

OBJET : CONVENTION AVEC LA VILLE DE CHARLIEU POUR LA GESTION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets ménagers explique qu'un groupe d'habitants du centre-ville de Charlieu a exprimé au début de l'année 2015 le souhait d'installer un composteur collectif à l'ancienne caserne des pompiers, en remplacement de celui précédemment installé au centre social.

Ce groupe, non constitué en association, est assisté dans son projet par Charlieu-Belmont Communauté. Cette dernière propose d'être le signataire d'une convention avec la commune de Charlieu pour l'installation d'un composteur collectif, et d'assurer la responsabilité de l'installation. L'ensemble des utilisateurs s'engage à assurer le bon fonctionnement du projet.

Suite à cette demande, la commune entend autoriser, sans exclusivité, l'usage par Charlieu-Belmont, d'un terrain situé à proximité de l'ancienne caserne des pompiers.

Un pavillon de compostage collectif sera mis à disposition sur le site par Charlieu-Belmont Communauté afin de sensibiliser et de développer la pratique du compostage collectif...

L'installation est destinée uniquement à recevoir les déchets de cuisine et les déchets verts des utilisateurs. L'intérêt de la démarche réside dans la double proposition de faire coïncider le geste écologique et le lien social en valorisant collectivement les déchets.

Cette convention de partenariat a pour objectif de déterminer les modalités :

- de l'usage du terrain mis à la disposition de Charlieu-Belmont par la ville de Charlieu ;
- de la mise en place et de la gestion de cette installation de compostage afin de dégager la répartition des obligations de chacune des parties.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer cette convention avec la ville de Charlieu pour la mise en place d'un site de compostage collectif pour une durée d'un an avec un renouvellement tacite.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **27 AVR. 2015**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°080

OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UN LOGICIEL DE FACTURATION DE LA REDEVANCE GENERALE INCITATIVE (R.G.I)

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets ménagers présente les modalités de la consultation pour l'acquisition et la location d'un logiciel de facturation de la R.G.I.

Type de marché : Mapa

Durée : 4 ans et 6 mois

Option 1 : Acquisition du logiciel maintenance et frais associés

Option 2 : Location maintenance frais associés

Critères de jugement des offres

1. La valeur technique (notée sur 30) des offres et des matériels et l'adéquation à la demande de Charlieu-Belmont Communauté, appréciées sur la base du mémoire justificatif du candidat.
 2. Le prix (notée sur 20) des prestations, apprécié sur la base des prix unitaires et forfaitaires.
- La valeur technique (notée sur 30), appréciée au regard des éléments du mémoire justificatif sur la base des sous-critères suivants :
 - Fonctionnalité et évolutivité du matériel proposé, sur 7 points
 - Migration et intégration des données, sur 3 points
 - Ergonomie du matériel proposé (compréhension, accessibilité, personnalisation) jugée au travers du CD ou de l'accès internet à la démonstration, sur 8 points
 - Délais d'intervention, de maintenance et de moyens affectés sur 8 points
 - Modalités et durée de formation des agents de Charlieu-Belmont Communauté sur 2 points
 - Qualité et clarté du mémoire technique sur 2 points.
 - Le prix des prestations (notée sur 20), apprécié au regard des prix indiqués à l'acte d'engagement, avec calcul de la note par application de la formule suivante :

$\text{Note du candidat} = 20 \times (\text{offre la plus basse} / \text{offre du candidat})$

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de lancer la consultation selon les éléments vus ci-dessus
- Autorise le Président à signer le marché dans la limite d'un montant maximum de 40 000 € HT sur la durée du marché.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... **2-3 AVR. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGÈ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150423-N2015-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2015
Publication : 23/04/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°081

OBJET : AVENANTS AUX TRAVAUX « MAISON DES SERVICES »

Madame la Vice-Présidente en charge du service à la population explique que comme évoqué lors d'un précédent conseil des avenants sont à prévoir pour le marché de travaux de la maison des services :

Lot 1 déconstruction maçonnerie VRD : Entreprise LAMURE

Montant initial : 145 811.33 € HT - Montant avenant 2 : 6 400 € HT

Avis favorable de la commission d'appel d'offres

Lot 5 cloisons doublage isolation faux plafonds peinture : Entreprise MENIS

Montant initial : 130 052.71 € HT - Montant avenant : 2 352.34 € HT

Lot 10 métallerie serrurerie : Entreprise M2B

Montant initial : 19 381.66 € HT - Montant avenant : 208.00 € HT

Lot 11 chauffage gaz ventilation : Entreprise CHARLIEU CHAUFFAGE

Montant initial : 143 756.88 € HT - Montant avenant : 4 315.41 € HT

Lot 12 plomberie sanitaires : CHARLIEU CHAUFFAGE

Montant initial : 19 569.87 HT - Montant avenant : 1 564.68 € HT

Avis favorable de la commission d'appel d'offres

Lot 13 électricité courants forts : CEGELEC

Montant initial : 69 170.75 € HT - Montant avenant : 3 252.00 € HT

Lot 14 électricité courants faibles : TSA

Montant initial : 30 503.50 € HT - Montant avenant : 3 285 € HT

Avis favorable de la commission d'appel d'offres

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 32 pour et 3 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer les avenants au marché d'aménagement de l'école de musique et maison des services.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**28 AVR 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150428-N2015-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2015

Publication : 28/04/2015

LE 30/04/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET
Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M
CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M
LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°082

OBJET : DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ou le bureau peut recevoir délégation de l'organe délibérant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de donner délégation au Président pour :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, dès lors que leur montant est inférieur à 15 000 € HT, dès lors que la dépense a été prévue au budget.
2. Procéder dans la limite d'un montant de 70 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
3. Procéder à l'ouverture de lignes de crédits,
4. Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,
5. Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
6. Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers ou immobiliers jusqu'à 25 000 €,
7. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
8. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
9. Intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle,
10. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté,
11. Accepter le remboursement des assurances en cas de sinistres, jusqu'à une somme de 100 000 €,
12. Passer les contrats d'assurance,
13. Assurer le recrutement pour besoins saisonniers ou occasionnels, remplacements momentanés pour congés maternité, congés maladie, congé parental.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD
Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme
CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel,
M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M
LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°083

OBJET : DEMANDE DE DISPONIBILITÉ D'UN AGENT POUR UNE DURÉE DE 1 ANNÉE

Monsieur le Vice-Président en charge des ressources humaines informe le conseil que M. François
MEJEAN chef d'équipe « rivières » a sollicité une disponibilité d'une année pour convenances
personnelles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Vu l'avis favorable de la CAP en date du 09 avril 2015, accepte la mise en disponibilité de
M. François MEJEAN à compter du 5 juin 2015 pour une durée de un an sous réserve de l'avis
de la CAP.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **30 AVR. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150430-N2015-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2015

Publication : 30/04/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°084

OBJET : AVIS PLU LA BENISSON DIEU

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme explique la consommation des droits à bâtir depuis l'approbation du SCoT :

La commune a consommé, sur la période 2012-2014, 2 logements représentant 2023m²

Les droits inscrits dans le SCoT sont de : 1,14 ha pour 13 logements.

Il reste donc un droit en foncier neuf de 0,9377 ha.

Après étude de l'ensemble des documents de nombreuses erreurs apparaissent dans le rapport de présentation :

- Les chiffres concernant les droits en foncier neuf sont erronés car ils incluent les droits en équipements et services et les droits pour la mixité économique.

Ce qui est inscrit dans le Document d'Orientations Générales du SCoT

ANNEXE 2: DETAIL DE L'ESTIMATION DES BESOINS FONCIERS PAR COMMUNE

commune	Besoins fonciers sur 10 ans						
	pour le logement				équipements et services	mixité éco dans tissu	ZA : Dispo+ réserves
	nb logt nécessitant foncier	besoin foncier pour du logt en ha	coefficient rétention des sols	avec coefficient rétention des sols			
La Benisson Dieu	13	0,76	1,5	(1,14)	0,4	0,2	1,74

- Dans le rapport de présentation il est noté à plusieurs endroits que le SCoT prévoit une enveloppe foncière de 1.74 ha pour 2012-2022 et un nombre de logements de 14. Ceci ne correspond pas au tableau ci-dessus qui sont les droits en foncier inscrit et validé dans le SCoT soit 1,14 ha pour 13 logements.
- Concernant les activités et le tourisme, il est cité un objectif de foncier de + 0,26 ha pour 2012-2022, dans le tableau ci-dessus la mixité économique est de 0,2 ha.
- De plus il est également reporté dans les différents tableaux des droits en foncier pour la période 2022-2025. Ceux-ci sont incohérents car aucun droit n'a été validé pour cette période.

Conclusion :

- Il est souhaité que les chiffres soient modifiés afin d'être cohérent avec le SCoT et que les informations concernant les prévisions sur la période 2022-2025 soient retirés du rapport de présentation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable au PLU de la Bénisson Dieu sous réserve que les modifications demandées ci-dessus soient apportées et dire que cet avis sera transmis à M le Maire de la Bénisson Dieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **27 AVR. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150427-N2015-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2015

Publication : 27/04/2015

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°085

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZA DES 4 VENTS A BELMONT DE LA LOIRE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que par délibération N°2015-022, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de la parcelle (désignation provisoire « G » d'une superficie de 8 663 m² sur la ZA des 4 vents à Belmont-de-la-Loire) à 13 € HT le m².

Par ailleurs, par la délibération N°2015-023, le Conseil Communautaire, suite à la demande de Madame Poli qui envisage la construction d'un bâtiment sur la ZA des 4 vents à Belmont-de-la-Loire, a validé le principe de la vente d'un terrain desservi mais non loti (hors plateforme) à Madame Poli au prix de 9,50 € HT le m² sur la parcelle cadastrée provisoirement Section F n° 1562 sur la ZA des 4 Vents.

Le projet de Madame Poli s'affinant aujourd'hui, cette dernière aurait un projet de construction d'un bâtiment d'environ 745 m² (bâtiment + bureau) avec une possibilité d'extension de 400 m² ce qui nécessiterait une surface de terrain cessible, compte tenu de la topographie des lieux, d'environ 5 000 m².

A la demande de la pétitionnaire, ce terrain pourrait être aménagé en plateforme telle que la plateforme « G » ce qui amènerait, pour supporter les coûts de travaux nécessaires, une commercialisation au prix de vente de 13 € HT le m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente d'un terrain d'une surface d'environ 5 000 m² sur la parcelle cadastrée provisoirement Section F n° 1562 sur la ZA des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire au prix de vente de 13 € HT le m² si ce terrain est aménagé en plateforme.
- Délègue le soin au Président, si cela s'avère nécessaire, de valider un devis de terrassement dans la limite de 24 500 € HT après mise en concurrence.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**2-8 AVR. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Charlieu-Belmont

M. René VALORGE

Reception par le préfet : 28/04/2015
Publication : 28/04/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 15 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD
Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme
CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel,
M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M
LAMARQUE Michel à M Philippe JARSAILLON.

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (St Germain la Montagne)

N°2015/N°086

OBJET : LIEU DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil
Communautaire se réunit au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par lui dans l'une des communes
membres.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de se réunir à La Bénisson Dieu à l'occasion de sa séance du 21 mai (salle
d'animation).
- Précise que pour les séances à venir le Conseil Communautaire se réunira au siège de l'EPCI
ou dans une salle adaptée mise à disposition par l'une des communes membres.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**27 MAI 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150527-N2015-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2015

Publication : 27/05/2015